

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUILLET 2023

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 24 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20230728-DCM2023-19-DE
Date de télétransmission : 28/07/2023
Date de réception préfecture : 28/07/2023

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 5

Nombre de votants : 7

Date de convocation : 24 juillet 2023

L'an deux mille vingt- trois, le 28 Juillet à 10H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre, Sophie Verney

Absents excusés : Abdelhaq Achemirou, Alizée Desmet, Fabrice Calmont

Procurations : Abdelhaq Achemirou à Laurent Leygue, Fabrice Calmont à Bruno Cagny

M Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance.

DCM2023-19 : DENOMINATION DE RUES

Monsieur le Maire informe les membres présents que la dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT (CAA Bordeaux, 30 avril 2002, *Farrugia*, n° 99BX02592) et de l'article L 2121-30 du CGCT : « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. »

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

En l'occurrence, il s'agit de dénommer :

- l'impasse menant au mas Saint Joseph
- La rue passant devant la halle des sports et menant au camping l'Escapade

Le Maire propose les dénominations suivantes :

- Impasse Saint Joseph
- Cami del Sègre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- De valider les noms attribués à l'impasse menant au mas Saint Joseph et à la rue passant devant la halle des sports et menant au camping l'Escapade
- D'adopter les dénominations suivantes : Impasse Saint Joseph et Cami del Sègre
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Le Maire,

Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :